

Le Rectorat de la Martinique communique l'ouverture du registre d'inscriptions de l'examen du **CAPPEI**, pour la session 2018 :

1) Calendrier :

- Ouverture des inscriptions : **Le mercredi 19 septembre 2018**
- Clôture des inscriptions : **Le mercredi 17 Octobre 2018**
- Dépôt du dossier de pratique Professionnelle et des P.J. : **Le mercredi 17 Octobre 2018**

2/ Public concerné et structure de l'examen :

Le CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée). **Le CAPPEI remplace le CAPA-SH et le 2CA-SH.**

- Ce certificat est destiné à attester la qualification des enseignants du premier degré et du second degré et à exercer leurs fonctions dans les écoles, dans les établissements scolaires, dans les établissements et services accueillant les élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage et d'adaptation de l'enseignement.
- Peuvent se présenter à l'examen conduisant à la délivrance du CAPPEI, les enseignants du premier degré et du second degré de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée, ainsi que les maîtres contractuels, les maîtres agréés et les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements privés sous contrat.
- Le CAPPEI est organisé **sur une année et comporte 3 épreuves consécutives** devant une commission (*dates des épreuves : de novembre à décembre 2018*).
- **Textes réglementaires** : le décret n° 2017-169 du 10 février 2017, les arrêtés du 10 février 2017 et la circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017.

3/ Modalités d'inscription :

Le dossier d'inscription est mis en ligne sur le site de l'académie de la Martinique durant la période d'inscription. Les dossiers : d'inscription, de pratique professionnelle ainsi que les autres pièces, seront transmis par voie postale ou déposés, **le Mercredi 17 Octobre 2018 au plus tard, à 12 H** au **Rectorat – Division des Examens et Concours – DEC3** – Les Hauts de Terreville - porte 131.

TRANSMIS POUR DIFFUSION :

- A Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs des écoles publiques et privées, S/c de Madame le DAASEN, Madame l'IENA, Mesdames et Messieurs les I.E.N.
- A Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs de SEGPA et coordonnateurs d'ULIS,
- S/c de Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements publics et privés du second degré et de Madame l'I.EN – ASH,
- A Mesdames et Messieurs les IEN ET-EG,
- A Mesdames et Messieurs les IA IPR,
- A Monsieur le Directeur de l'ESPE,
- Au Président de l'Université des Antilles, aux responsables.

Contact :
Division des Examens et Concours -DEC3 Bureau des Concours
TEL : 0596522524 ou 28
Mel : ce.dec@ac-martinique.fr

Communiqué



2/2